

Traversée Des Sucs du Troisième Dimanche de Septembre (19/09/2010)

Fiche d'inscription à envoyer avec votre règlement avant le 15/09/2010 à «Traversée Des Sucs 43260 Saint Etienne Lardeyrol »

Numéro de Suivi (bureau d'inscription)	
Nom/Prénom	Date de naissance (jj/mm/aaaa)
Adresse postale	Adresse électronique ou téléphone fixe
Contact si problème	N° Tel Portable utilisé lors de l'épreuve (obligatoire sur distances de 100 & 150km)
Licence sportive éventuelle (fédération/N°)	Certificat médical conseillé (nom du médecin et date)

Entourer les rubriques choisies		Objectif	Distance	Départ groupé	Départ libre	Tarif inscription
Initiation & Découverte (+marche)	Nord court	Emblavès : St Etienne Lardeyrol	3/ 5/ 10km Choix en chemin	9h30	Jusqu'à 11h	2€ Gratuit si <10ans Repas en supplément
Ballade	Nord sans portage	Emblavès :Rosières	25km	9h	Jusqu'à 11h	6€ Repas en supplément
Randonnée	Sud Sportif	Meygal : Montvert (Champclouse)	50km	8h30	Jusqu'à 9h	7€ Repas en supplément
Grande Randonnée	Sud Résistance	Meygal-Mézenc : StFront	75km	8h	Jusqu'à 8h30	8€ Repas en supplément
Raid	Sud Endurance	Mézenc	100km	8h	déconseillé	16€ Restaurateurs locaux inclus
Ultra-Raid	Sud Elite	Gerbier de Jones	130 km	7h00	déconseillé	18€ Restaurateurs locaux inclus

Repas Bio Concurrent (hors raids), ticket délivré en même temps que le passeport	11h30 à 15h	6€
Repas Bio Accompagnant	11h30 à 15h	8€

J'ai pris connaissance du règlement et j'autorise..... mineur placé sous mon autorité à participer à la Traversée Des Sucs avec un accompagnant adulte de mon choix.

Pour l'ambiance et la sécurité, privilégiez les départs groupés .Lu & approuvé, date, signature

Conditions d'inscription :

Par courrier : bulletin rempli, chèque joint, téléphone et/ou adresse email indispensable pour vous informer de l'éventuel refus de votre inscription L'ensemble des inscriptions pour le raid et l'ultra-raid est limité à 200 passeports afin de préserver la qualité des accueils.
 Le nombre de repas (hors raid) est limité à 400 pour les mêmes raisons de qualité.
 Arrêt des inscriptions par courrier le 9 septembre pour les raids et le 15 septembre pour les autres distances.
Sur place (saufs raids).de 7h30 10h30, dans la limite des places disponibles. Samedi 18septembre de 14 à 17h.
Cadeau-souvenir aux 500 premiers inscrits.

Extrait du règlement :

La délivrance d'un **passeport** strictement personnel permet de gérer l'organisation en particulier de la sécurité et des ravitaillements. Nul ne peut accéder à une quelconque prestation de « La Traversée Des Sucs » s'il n'est pas muni du passeport au moins équivalent.
 Le passeport doit être présenté spontanément aux pointages des ravitaillements.
 Tout concurrent qui ne s'y oppose pas par écrit, autorise implicitement l'organisation à **utiliser son image**.
 Les participants s'engagent à :
 - **Respecter le code de la route** : Les circuits ne sont pas fermés. L'épreuve sportive de « La Traversée Des Sucs » est une randonnée sportive (avec contraintes de temps pour raisons de sécurité). Les concurrents ne bénéficient d'aucune priorité de circulation. Il est interdit de faire demi tour sur le circuit et de l'emprunter à contre-sens .
 - **Respecter leur propre sécurité** en s'assurant de l'absence de contraindication médicale à l'épreuve, en portant un casque et en évitant les prises de risques disproportionnées avec leur niveau de pratique du VTT. *Téléphone portable obligatoire, éclairage et gilet fluo conseillés sur les raids.*
 Tout abandon doit être signalé au commissaire le plus proche.
 - **Respecter leur environnement**, la nature, les chemins et les autres usagers. La collecte de déchets fortuits même non imputables à l'épreuve (Et en dehors des éléments de balisage provisoire...) est appréciée.
 - **Respecter l'ambiance conviviale** dans un esprit sportif d'entraide cordiale.

Les responsables de l'organisation sont habilités à **retirer les passeports** quand ils l'estiment justifié : ils excluent ainsi le participant du cadre de la responsabilité de la TDS. En cas de litige sur un point non prévu par le règlement, seul les organisateurs ont pouvoir de décision, celle-ci étant sans appel.

Les circuits avec profil, points de ravitaillement et « way-points » sont consultables sur le site : <http://www.traversee-des-sucs.fr/>